



## Comité Ile de France de Natation

# CONDITIONS FINANCIERES 2009-2010

22 septembre 2009

### LICENCES, TRANSFERTS ET RISTOURNES AUX CD

#### Nouvelles licences et renouvellement des licences

	+ de 10 ans	10 ans et moins
<b>PRIX</b>	<b>30.15 €</b>	<b>19,05 €</b>
<b>F.F.N.</b>	18.25 €	11,05 €
<b>C.I.F.</b>	6,50 €	4,50 €
<b>C.D.</b>	5,40 €	3,50 €

#### Transferts

**Les transferts sont désormais gratuits sauf pour les ATHLETES DE HAUT NIVEAU :**

Dédommagement des structures formatrices - Licence « FFN » vers une licence « FFN » :

Français :

Liste Elite	MSJS	<b>10 000 €</b>	Sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports
Liste Seniors	MSJS	<b>5000 €</b>	
Liste Jeunes	MSJS	<b>2000 €</b>	
Liste Espoirs	FFN	<b>1 000 €</b>	

Répartition financière effectuée par la FFN : 50 % pour la FFN, 50 % pour le club quitté.

Non sélectionnables :

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années	<b>10 000 €</b>
Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années	<b>5 000 €</b>

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Rappel : suivant l'article 27.2, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

#### Ristourne

La ristourne sur licences de 0,46 € payée en supplément par la F.F.N. pour le traitement informatique sera reversée intégralement par le C.I.F. aux Comités Départementaux.

### COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Abonnement aux frais de communication de la FFN : **sur facture FFN**, pour TOUS les comités : **153 €**

Comprenant entre autre : l'annuaire fédéral, l'annuel Natation Course, l'annuel résultats, l'annuel règlements, les comptes rendus des réunions des comités directeurs et des commissions fédérales, la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des comités.

### BULLETIN OFFICIEL PAPIER + BULLETIN ELECTRONIQUE CIF

Le Bulletin Officiel 'papier' étant le lien permanent avec le CIF, outil de travail indispensable, son abonnement **est obligatoire pour tous les clubs d'Ile de France affiliés à la FFN.**

Dès le début de la saison, ces derniers seront donc facturés (sauf ceux qui s'affilient pour la première fois) de la somme de **200 €** qui comprendra un abonnement au BO papier + deux abonnements au BO électronique (un au nom du club, un au nom de l'entraîneur principal).

L'abonnement pour la saison 2009-2010 couvre la période du **1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010.**

L'abonnement supplémentaire au Bulletin Officiel papier s'élève à **100 €** pour la même période d'une année.

L'abonnement supplémentaire au mini bulletin électronique s'élève à **20 €** pour la même période d'une année.

# Bulletin d'information du CIF

Après avoir constaté un fonctionnement inapproprié pour la diffusion du bulletin d'information du CIF, le comité directeur a souhaité remettre en place la procédure des années antérieures avec ce formulaire d'inscription.

Chaque club doit être en connaissance des actions, des informations du Comité d'Ile de France de natation et par conséquent de la FFN et des institutions. Il doit pour cela s'acquitter de sa « participation aux frais de diffusion de l'information » (site, BO, documents...).

De plus nous vous proposons dans cette somme d'y inclure une deuxième adresse mail (pour l'entraîneur que vous aurez désigné au sein de votre club) afin d'éviter un niveau intermédiaire dans la chaîne de diffusion des informations.

En conséquences, nous vous demandons de bien vouloir retourner, **accompagné d'un chèque de 200 euro** pour « frais de diffusion de l'information » à l'ordre du CIF le bulletin-réponse ci-dessous au secrétariat : 163 boulevard Mortier 75020 PARIS **avant le 15 octobre 2009.**

Le document devra indiquer **clairement** :

- 1- l'adresse postale de distribution du bulletin papier (même si elle est identique à l'année précédente)
- 2- l'adresse de messagerie du correspondant du club pour le bulletin électronique
- 3- l'adresse de messagerie de l'entraîneur principal du club pour le bulletin électronique

Les clubs désirant obtenir des bulletins supplémentaires devront acquitter les sommes de **100 euro** par bulletin papier supplémentaire et **20 euro** par bulletin électronique supplémentaire.

<b>Nom du Club :</b> .....		<b>Code FFN du club :</b> 130.....
<b>Adresse officielle « courrier » pour l'envoi du bulletin papier</b>  Nom/Prénom : ..... Rue : ..... ..... Code Postal : ..... Ville : .....		<b>Merci de rédiger votre chèque de 200 € à l'ordre du CIF</b>
<b>Adresse mail du CORRESPONDANT pour l'envoi du bulletin électronique :</b> .....@..... <b>Adresse mail de l'ENTRAINEUR PRINCIPAL pour l'envoi du bulletin électronique</b> .....@.....	<u>Numéro de téléphone en cas de problème technique</u> .....	
<b>Adresse supplémentaire « courrier » pour l'envoi d'un bulletin papier supplémentaire (optionnel)</b>  Nom/Prénom : ..... Rue : ..... ..... Code Postal : ..... Ville : .....		<b>Optionnel 100 €</b>
<b>Adresse de messagerie pour l'envoi du bulletin électronique: supplémentaire (optionnel)</b>  .....@..... .....@..... .....@..... .....@.....		<u>Numéro de téléphone en cas de problème technique</u> ..... ..... ..... .....
		<b>Optionnel 20 € par adresse supplémentaire</b>
		..... €

**Sans retour avant le 15 octobre, tout envoi de Bulletin Officiel sera supprimé**